

Philippe MARTIN plutôt favorable à l'hydroélectricité ... quand il s'adresse aux élus de montagne.

"Dans ce contexte, l'hydroélectricité apparaît comme une chance, en ce qu'elle est une énergie décentralisée, ancrée dans les territoires et qui génère des emplois non délocalisables. Les territoires de montagne, et les Hautes-Pyrénées en sont un bon exemple, exploitent depuis longtemps le gisement de l'hydroélectricité, qui est une source d'énergies renouvelables disposant encore d'une marge de développement importante. (...) L'objectif poursuivi, c'est de se donner les moyens d'atteindre à la fois un objectif de développement de la production hydroélectrique de 3 TWh par an d'ici 2020, et en même temps un bon état d'au moins 66 % des masses d'eau d'ici 2015. Par conséquent, le classement des cours d'eau doit être réalisé en cohérence avec le développement des énergies renouvelables et de l'hydroélectricité. "

Source :

http://www.energie2007.fr/actualites/fiche/4705/battistel_barrages_edf_gdf_suez_concurrence_martin_anem_211013.html

A signaler que le rapport Levraut a déjà conclu que **la France n'atteindra pas le bon état de deux-tiers des masses d'eau en 2015**. C'est impossible parce qu'un seul facteur dégradant (sur plus de 60 mesures directes en chimie, physico-chimie et biologie) suffit à dégrader toute la masse d'eau. C'est donc une mission impossible, d'autant que nous avons un retard énorme sur les engrais NPK, les pesticides, les assainissements...

Il serait grand temps de cesser d'invoquer en boucle l'horizon 2015, ce n'est pas cela qui suffira à transformer la réalité de nos rivières.

Le "Par conséquent...", déjà utilisé dans le rapport du CGEDD, illustre parfaitement le cul-de-sac dans lequel tout le monde administratif s'est engouffré et dont il ne sait pas comment sortir.

Arrêtons de perdre du temps et de l'argent sur la continuité écologique, en particulier sur les petits ouvrages sans impact majeur. Concentrons-nous sur les urgences environnementales.

Accès au rapport Levraut sur l'évaluation de la politique de l'eau :

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/.../index.shtml>